

## **REOUVERTURES DES 2 DECHETERIES :**

**Jusqu'au 16/5, seuls les déchets verts sont acceptés,**

**Dès le 18 mai, acceptation de l'intégralité des déchets :**

### **INFORMATIONS, CONSIGNES**

#### **Priorités de la Communauté de Communes :**

- Protection de la santé des agents et usagers,
- Sécurité des agents et usagers,
- Eviter dysfonctionnements des structures = débordements de caissons : 8 à 10 quais et enlèvements de caissons limités dans la journée (en fonction des moyens humains mis à disposition par le prestataire).

Le rôle premier d'une déchèterie est de valoriser le maximum de déchets : seule solution, **TRIER** conformément au règlement du service (adopté le 19/12/19) et aux catégories de déchets (indiquées à la suite et dans le règlement) ; les déchets non valorisables (qui restent après le tri, et/ou de volume important), sont à vider en dernier.

Depuis le 17 mars, très peu de dépôts de déchets constatés au sein de points « Recyclage » et devant les déchèteries, contrairement à d'autres collectivités du département.

Ces réouvertures se passeront correctement, avec un service de qualité, si usagers :

- procèdent, jusqu'au 13 juin, aux seuls apports essentiels, pour soucis de salubrité ou stockage,
- continuent à faire preuve de civisme, de discipline, de respect et de patience (nombre restreint de véhicule accepté sur les quais de déchargement : 4 à 5 selon le type de déchet apporté).

#### **Consignes (ajustables selon problématiques constatées ; la majorité figure dans le règlement) :**

##### • **Particuliers :**

- **A Montgivray, accès interdit par la rue Jean Pacton,**
- Accès aux seuls détenteurs de la carte d'accès aux déchèteries (celle où sont mentionnées les 2 structures) : **PAS DE CARTE = PAS D'ACCES,**
- Usager est invité à venir SEUL (accompagné si déchets à décharger lourds, car pas d'aide des agents),
- Usager, apportant déchets verts et gravats, invité à avoir ses outils (pelle, fourche balai (aucun outil à disposition pour éviter contagion)) et être doté de gants et d'un masque (fortement conseillé),
- **1 seule venue par semaine, avec un volume limité à 2 m3,**
- Venir, obligatoirement, avec des déchets *triés au préalable (valable hors période d'épidémie)* : IMPOSSIBLE de tout trier sur site, car prend du temps ; seuls les déchets dont on ne connaît pas la destination seront à mettre de côté (se conformer aux consignes des agents de valorisation) : **tout chargement de déchets mélangés sera refusé,**
- Contrôle systématique des apports (y compris sacs) pour orientation au(x) quai(s),

**IMPORTANT** : l'amoncellement de déchets lié au confinement n'exempte pas l'utilisateur du tri ; valorisation des déchets nécessite un tri (positif pour la planète et la maîtrise des dépenses de la collectivité (incidence sur le montant de la redevance)).

**N.B** : les non valorisables ont le coût le plus élevé : 139.04 à 152.28 € TTC/T.

- Avec garde-corps en place devant chacun des quais, sauf pour déchets verts et gravats,

##### - **Particuliers qui le peuvent, sont invités à éviter d'apporter les déchets :**

- o A l'ouverture,
- o Le samedi et jour de Pont (vendredi 22/5, Ascension),
- o Lundi matin et mercredi matin,
- o Vendredi après-midi.

##### • **Professionnels (consignes identiques aux particuliers, sauf) :**

- **Accès uniquement du lundi 14h30 au vendredi 12 h**
- **2 personnes** maximum par entreprise,
- **2 venues**, au maximum, **par semaine** : volumes limités : **4 m3 par jour.**

<p><b>DECHETERIE</b> Z.I. La Taille <b>36400 MONTGIVRAY</b> <b>Jours et horaires d'accès :</b> lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : <b>9h30 – 11h45 et 14h30 - 17h45</b></p>
--

<p><b>DECHETERIE</b> Le Pâtureau des Forges <b>36160 SAINTE SEVERE SUR INDRE</b> <b>Jours et horaires d'accès :</b> lundi, mercredi, vendredi : <b>14h30 – 17h45</b> samedi : <b>9h30 – 11h45 et 14h30 - 17h45</b></p>
--

**Horaires de fermetures : 12h00 et 18h00**

Le rôle premier d'une déchèterie est de valoriser le maximum de déchets : seule solution, **TRIER**, conformément aux consignes de l'agent de valorisation ; donc, avant de jeter demander leurs conseils.

## DECHETS ACCEPTES

- ✘ **DECHETS VERTS** : Pelouses, Tailles, Légumes, Fruits...  
N.B : vous avez avec un jardin, réalisez des plantations : pensez à composter, à faire du paillage et tondre en mode mulching : évite trajets en déchèterie,
- ✘ **BOIS "A"** : Palettes, Cagettes, Bois non reconstitué et non traité, non peint, non vernis ...
- ✘ **BOIS "B"** (= Bois reconstitué HORS MEUBLE) : Contreplaqué, Lamellé collé, Panneau type OSB, Tourets,...
- ✘ **METAUX** : Acier, Aluminium, Fonte, Cuivre et tout produit composé majoritairement de métal...(casserolles, poêles, couverts, couvercles, séchoir à linge,...)
- ✘ **CARTONS** : Gros cartons (vidés de leur contenu et pliés)
- ✘ **MOBILIER** : Meubles(Pour faciliter le transport, pensez à démonter ou casser), Literie, Salon de Jardin,..
- ✘ **GRAVATS** : Terre, Parpaings, Briques, Faiences, Pierres, Cendres...
- ✘ **DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)** : Electroménagers, Ecrans, Informatique, Outillage... (= appareil, de toute taille, fonctionnant sur électricité, avec une pile ou une batterie)
- ✘ **TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES** (même usagers) ;**NB** : **collectes suspendues pour raisons sanitaires, les stocker en attendant la reprise des collectes**,
- ✘ **HUILES ALIMENTAIRES**
- ✘ **DECHETS DANGEREUX DES MENAGES (D.D.M.)** : Pots de peinture, Aérosols, Produits d'entretien, Produits phytosanitaires..., provenant uniquement des particuliers
- ✘ **FILTRES A HUILE, hors ceux provenant des garages (tous types de véhicules et motoculture)**
- ✘ **HUILE DE VIDANGE, hors ceux provenant des garages (tous types de véhicules et motoculture)**
- ✘ **PNEUMATIQUES** : sans jante, non dégradé (filère Aliapur), provenant uniquement de véhicules légers des particuliers
- ✘ **BATTERIES**
- ✘ **PILES**
- ✘ **AMPOULES, NEONS**
- ✘ **CARTOUCHES D'ENCRE**
- ✘ **RADIOGRAPHIES** (provenant, exclusivement, des particuliers)
- ✘ **DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX** : seringues, aiguilles de stylos injecteurs, lancettes... (provenant, exclusivement, des particuliers en autotraitement)

### DECHETS MENAGERS RECYCLABLES

- ✘ **VERRE** : Bouteilles, Bocaux, Pots de yaourt (sans couvercle ni bouchon)
- ✘ **JOURNAUX – REVUES - MAGAZINES – PROSPECTUS** (débarassés de leur film plastique)
- ✘ **EMBALLAGES** (rappel important : utiliser la collecte en porte à porte, une fois par quinzaine, sur les 30 communes) : Bouteilles et flacons en plastique, Boites métalliques, Briques alimentaires, Cartonnettes,

**En dernier, quand tout a été trié, dans les contenants ci-dessus :**

- ✘ **DECHETS NON VALORISABLES** : très souvent de **VOLUME IMPORTANT** : ces déchets sont enfouis, avec tarif le plus élevé des prestations déchèteries : de 139.04 à 152.28 € TTC/T : Plastique, Moquette, Polystyrène, Placoplatre, Menuiseries Bois, Vitres,...